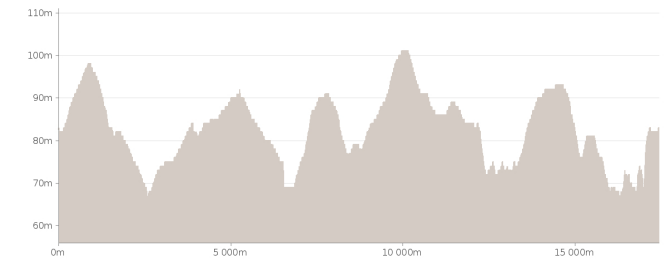
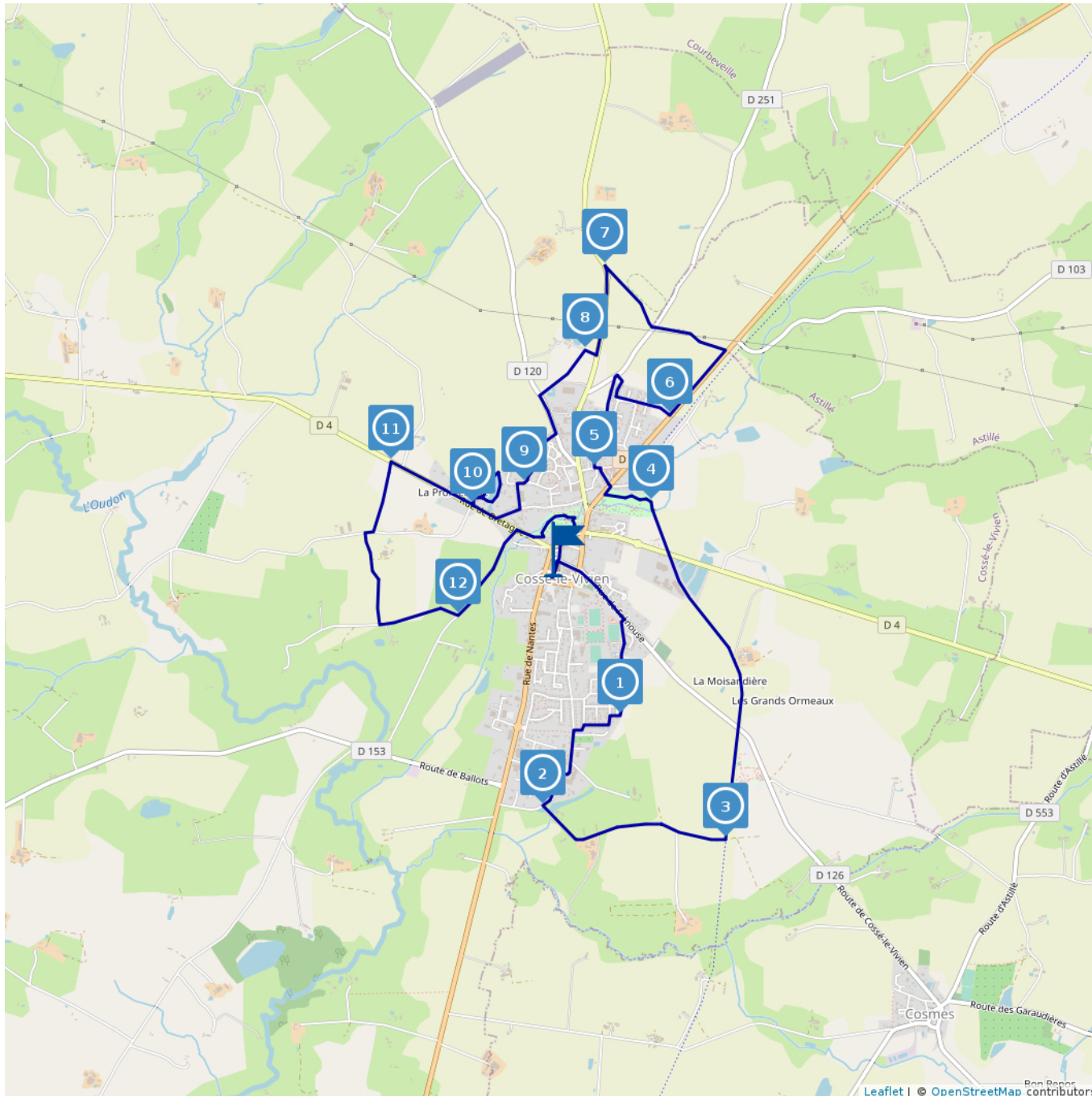




Circuit de Cossé-le-Vivien




 15.49 km


Marche : 4h35



 maxi 101 m

 mini 66 m

 156 m

 -156 m

Ce circuit est composé de
12 infos parcours

(D/A) Départ du parking situé derrière la mairie.

Avec la mairie dans le dos, prendre à gauche vers l'église et la longer par le petit chemin piétonnier qui mène à la Rue du Point du Jour. Tourner à droite sur la Rue du Point du Jour puis au "Stop", traverser la route et continuer tout droit en direction de Cosmes et Simplé. Après 400m tourner à droite sur le Chemin de Guinefolle (voie sans issue après le n°22). Continuer tout droit, laisser le terrain de foot et les maisons sur la droite et après un peu plus de 300m, prendre en face sur le chemin de terre. Emprunter ce chemin de bout en bout pour déboucher dans un lotissement.

(1) S'engager dans le lotissement. A la première intersection, tourner à gauche Rue des violettes, puis à droite sur la Rue des Jonquilles. Tout au bout de la Rue des Jonquilles, s'engager sur l'allée piétonnière qui part vers la gauche au niveau du n°19. Suivre cette allée de bout en bout, puis tourner à gauche sur la Rue de l'Oriette. Parcourir un peu plus de 300m sur la Rue de l'Oriette puis, dans le virage après l'entreprise SECMAIR, tourner à gauche sur la Rue Guy Hamon et poursuivre jusqu'à la deuxième intersection située 250m plus loin.

(2) Tourner à gauche en direction du lieu dit la Grande Hersouillère. Parcourir environ 500m pour atteindre des bâtiments de ferme et continuer tout droit. Environ 500m après ces bâtiments, la route décrit un virage très marqué vers la droite et un chemin part tout droit. S'engager en face sur ce chemin et atteindre la voie verte.

(3) Juste avant le pont qui enjambe la voie verte, tourner à gauche pour la rejoindre. Continuer tout droit sur la voie verte, traverser une première petite route, puis une deuxième route plus importante (D4, attention route passante). Puis continuer sur la voie verte pendant environ 300m. Arriver alors au niveau de la zone humide de la Prée à Cossé-le-Vivien (sur la gauche).

(4) Tourner à gauche sur le sentier qui descend de la voie verte vers la zone humide. Cheminer dans la zone humide dans les allées et les pontons de bois (en restant toujours à droite) pour rejoindre le croisement de l'Avenue Paul Bigeon et de la Rue de la Motte. Tourner à gauche, traverser l'avenue (avec prudence) et s'engager en face sur la Rue Saint-Julien. Au bout de cette rue, tourner à gauche puis 40m plus loin, une allée piétonnière part à droite entre les numéros 16 et 18.

(5) Tourner à droite sur cette allée et la suivre en longeant le lotissement pendant environ 600m. Au bout du chemin, tourner à droite sur la Rue Robert Buron. Après le n°2, prendre à gauche l'allée piétonne et la suivre sur 150m jusqu'à la Rue de l'Abbé Angot. Continuer tout droit, puis au bout, prendre en face le sentier piétonnier qui revient vers la RD771.

(6) Avant les glissières de sécurité, tourner à gauche et suivre le cheminement le long des platanes pendant 500m jusqu'à un sentier bordé d'une haie. Tourner à gauche sur ce sentier et le suivre jusqu'à un croisement avec une petite route goudronnée (D251) Traverser la petite route pour emprunter le chemin qui part tout droit et le suivre jusqu'à déboucher sur une route plus importante (D124).

(7) Traverser la D124 (attention route passante, les véhicules roulent à vive allure) puis tourner à gauche sur le chemin enherbé qui longe la route. Poursuivre pendant un peu plus de 500m puis virer à droite à la première intersection au niveau du lieu-dit la Grande Besnardière. Environ 80m plus loin, un chemin bordé d'arbres part sur la gauche (attention, ne figure pas sur la carte IGN).

(8) S'engager sur ce chemin et le suivre de bout en bout jusqu'à déboucher sur une petite route goudronnée (D120). Tourner à gauche, parcourir un peu plus de 200m pour rejoindre le bourg puis tourner à droite sur un chemin piétonnier situé juste avant le panneau d'entrée d'agglomération. Le suivre sur 150m jusqu'au lotissement. Prendre à gauche et suivre l'Impasse Paul Gauguin jusqu'à la Rue Léonard de Vinci. Continuer tout droit et suivre la rue jusqu'à la Rue des Alouettes (n°13).

(9) Là, tourner à droite puis prendre à gauche la Rue Joseph Germain. Continuer tout droit, longer la salle omnisports et au "Stop", prendre à droite sur la Rue de l'Huilerie. Rejoindre la Rue de Bretagne (D4) puis tourner à droite. Parcourir environ 150m jusqu'à atteindre un croisement.

(10) Tourner à droite puis de nouveau à droite, 40m plus loin, à la première intersection (panneau "Sens interdit sauf riverain"). Faire le tour du plan d'eau puis revenir au croisement.

(10) Tourner à droite sur la D4 et parcourir un peu plus de 500m pour trouver un chemin qui part sur la gauche au niveau d'un calvaire en pierre.

(11) Prendre à gauche sur ce chemin et l'emprunter de bout en bout pour déboucher sur une petite route goudronnée. Tourner à droite puis à gauche 50m plus loin sur un



Proposé par : **Sud Mayenne tourisme**
"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage d'activités touristiques qui vous fait voyager"

www.cirkwi.com/circuit/103453



chemin rural. Parcourir ce chemin de bout en bout pour déboucher sur une toute petite route goudronnée. Tourner à gauche et continuer tout droit pendant 500m. Arriver alors à un croisement avec une route goudronnée un peu plus importante.

(12). Tourner à gauche, continuer tout droit pendant 500m pour atteindre une patte d'oie. Prendre la voie de gauche et poursuivre jusqu'au "Stop" (calvaire en face). Traverser la Rue de Bretagne, tourner à droite puis, après 90m, tourner à gauche pour pénétrer dans le parc communal. Traverser le parc jusqu'au théâtre de verdure puis remonter les marches situées le long des bancs jusqu'à la Rue Saint-Jacques. Tourner à droite sur la Rue Saint-Jacques et continuer tout droit pour atteindre la Place du Marché. Traverser la place en diagonale légèrement à droite et s'engager en face dans la Rue de l'Église. Longeur l'église par la droite pour ensuite rejoindre le parking de la mairie (D/A)

1

Rue des Coquelicots - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 83m

1,280 km

Vers le lotissement

2

Chemin de la Hersouillere - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 69m

2,210 km

À gauche vers la Grande Hersouillère

3

La Bilonnière - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 85m

3,460 km

À gauche vers la voie verte avant le pont

4

Rue de la Motte - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 70m

5,710 km

À gauche vers la zone humide de Cossé-le-Vivien

5

Chemin de la Minée - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 75m

6,250 km

À droite entre les n°s16 et 18

6

Route de Laval - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 75m

7,360 km

À gauche avant les glissières de sécurité

7

D124 - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 102m

8,860 km

Traverser la D124

8

La Grande Besnardière - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 89m

9,500 km

À gauche sur le chemin bordé d'arbres

9

Allée des Hirondelles - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 84m

10,580 km

A droite au n°13 Rue des Allouettes

10

Rue de Bretagne - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 73m

11,100 km

À droite vers le plan d'eau

11

D4 - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 90m

12,340 km

À gauche au calvaire

12

Chemin de Melleray - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN - Altitude : 75m

13,940 km

À gauche pour rejoindre le centre